

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 85 (1976)
Heft: 1

Artikel: La ligue tient ses assises biennales
Autor: Pascalis, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682747>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Ligue tient ses assises biennales

Nonante Sociétés nationales étaient représentées à la 33e session du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ouverte au Palais des Nations à Genève le 28 octobre 1975 par le président de la Confédération, Monsieur Pierre Graber, chef du Département politique fédéral. Ce dernier a notamment insisté sur le fait que «dans notre monde troublé», qui connaît tant de souffrances, la rapidité de la mise en œuvre des secours est essentielle, qu'il s'agisse des victimes de conflits armés ou de catastrophes naturelles. Il importe donc d'unir efforts et ressources, pour assurer, organiser et distribuer l'aide que les victimes identifient avec les Institutions.

Photo Ligue – J. Zbinden

**Jean Pascalis,
Secrétaire général adjoint
de la Croix-Rouge suisse**

Les tâches de la Croix-Rouge dans le monde sont d'une effarante diversité. Cela va de la protection et de l'assistance des victimes de conflits armés à la fabrication de produits sanguins, de la formation professionnelle de personnel soignant à l'alphabetisation de base dans le Tiers-Monde, de l'organisation de services d'ambulances à la promotion du droit international humanitaire, de l'organisation de ponts aériens pour sauver des populations victimes de catastrophes à l'assistance à des handicapés isolés, de l'éducation sanitaire de base à l'aide aux prisonniers politiques. Et l'on s'étonne encore que la Croix-Rouge soit une institution difficile à circonscrire. On s'étonne encore de ses structures plutôt compliquées comme d'ailleurs des multiples activités qui ont lieu sous son drapeau. Cette impression est tout particulièrement ressentie en Suisse et surtout à Genève qui est le centre de rayonnement de toute cette machinerie où les problèmes organiques semblent souvent prendre le pas sur l'action humanitaire. Il ne faut cependant pas s'y tromper. Si les apparences font de la Croix-Rouge une immense machine monolithique, lourde et compliquée, l'image de la réalité est celle d'une institution, certes extrêmement vaste, mais faite de multiples compartiments très indépendants les uns des autres et qui doivent le demeurer pour être à même de s'adapter continuellement à l'évolution des besoins qui sont, eux, fonction des circonstances, des époques et des régions du monde. Du petit comité local à la fédération mondiale, la Croix-Rouge est en perpétuelle mutation. Et du fait même de ces transformations, de ces multiples facettes, la Croix-Rouge demeure très mal connue, souvent incomprise et donc pas mal critiquée.

Il ne semble donc pas inutile de rappeler, avant de parler du **Conseil des Gouverneurs** de la Ligue qui vient de tenir sa 33e session à Genève, que, ce qu'on appelle la **Croix-Rouge internationale** est constituée

des éléments suivants:

1. Dans chaque pays existe une **Société nationale de Croix-Rouge** (Croissant-Rouge dans la plupart des pays musulmans). Chacune d'entre elles a des tâches correspondant aux besoins du pays. Le capital principal de ces Sociétés est constitué par des milliers, souvent des centaines de milliers, parfois des millions de volontaires dûment préparés à des tâches spécifiques.
2. A Genève siège la **Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge**, qui est la fédération mondiale des 122 Sociétés nationales de Croix-Rouge. Parmi ses fonctions il faut surtout mentionner la coordination et la direction des grandes opérations internationales de secours et l'aide aux jeunes sociétés nationales.
3. A Genève encore, le **Comité international de la Croix-Rouge** (CICR), qui nous est plus familier, car il n'est formé que de citoyens suisses. Son activité est essentiellement dirigée vers la protection des victimes de conflits et leur assistance. Il est le promoteur des **Conventions de Genève**.

Rencontres internationales

Sociétés nationales, Ligue et CICR, ainsi que les représentants des Etats signataires de ces Conventions de Genève se réunissent tous les quatre ans en une **Conférence internationale de la Croix-Rouge** où l'on traite au plus haut niveau de tous les problèmes fondamentaux de la Croix-Rouge. Quant au **Conseil des Gouverneurs** qui vient donc de tenir ses assises à Genève, à la fin octobre 1975, il s'agit en quelque sorte du parlement universel des Sociétés nationales de Croix-Rouge. Convoqué tous les deux ans, il traite de tous les problèmes touchant directement les Sociétés nationales. Cet automne, par exemple, on a commencé par y ratifier l'admission de deux nouvelles Sociétés nationales, celles

de la République centrafricaine et de la Gambie. On y a, bien entendu, discuté des problèmes administratifs et surtout financiers découlant de l'activité du Secrétariat de la Ligue. On y a débattu de l'ensemble de ses activités que l'on souhaiterait évidemment plus intenses dans presque tous les domaines, et dans ceux, tout particulièrement, de la transfusion de sang, de l'aide aux handicapés et du soutien aux jeunes Sociétés nationales. Les délégués ont pris acte du rapport final émanant d'un comité conjoint (CICR/Ligue), qui avait pour but la **«Réévaluation du rôle de la Croix-Rouge»**. Il s'agit d'une étude très approfondie entreprise grâce à l'appui financier de grandes fondations extérieures à la Croix-Rouge et avec la collaboration de spécialistes chevronnés. Cette étude critique, franche et sans complaisance analyse l'ensemble de l'institution Croix-Rouge. Elle fait le point de ses réalisations, de ses succès comme de ses échecs. Elle fait état aussi bien des appréciations flatteuses que des critiques acerbes qu'elle suscite tant au sein même de la Croix-Rouge qu'à l'extérieur. Cette étude ne se contente pas d'analyser. Elle propose des voies d'avenir qu'il appartient désormais aux divers organes de la Croix-Rouge, et spécialement aux Sociétés nationales, d'étudier attentivement en fonction de leurs situations particulières avant de tirer les conclusions pratiques qui s'imposeront. A cette session il a été question également de la révision des statuts de la Ligue, qui, bien que déjà partiellement révisés en 1952, n'en datent pas moins de 1930, date à laquelle les Sociétés nationales n'étaient qu'une cinquantaine seulement. Un projet a été établi et doit être soumis pour approbation définitive lors d'une prochaine session. Il s'agit de donner à la Ligue une structure plus rationnelle et mieux adaptée aux réalités de notre temps. L'assemblée a également voté plusieurs résolutions touchant à l'**organisation des opérations de secours**.



Paix et racisme

Deux points ont tout particulièrement fait l'objet de discussions passionnées: la **paix** et le **racisme**. L'une des tâches primaires de la Croix-Rouge consiste, nous l'avons vu, à protéger et à assister les victimes de conflits armés. Cela fait dire à d'aucuns que la Croix-Rouge serait de ce fait favorable à la guerre alors que sa finalité viscérale est, tout au contraire, la **paix**. Elle est en effet trop bien placée pour ne pas être la première à connaître les horreurs et les conséquences désastreuses des guerres et à en vouloir avant tout l'éradication. Tout un programme d'action visant la promotion de la paix a été élaboré lors d'une conférence qui s'est tenue en juin dernier à Belgrade. Ce programme, qui fait surtout l'inventaire des moyens directs et indirects dont dispose la Croix-Rouge pour cette promotion de la paix, ne pouvait évidemment pas être au goût de tout le monde et suscita des discussions d'ordre fondamental. D'aucuns voudraient que la Croix-Rouge prenne des positions qui, selon d'autres, seraient trop politiques et risqueraient, en conséquence, de compromettre sa crédibilité et son efficacité, car cela l'obligerait à n'être plus neutre et impartiale. Le risque existe réellement

pour la Croix-Rouge de se voir entraînée sur la pente glissante de la politique. Il nous appartient d'être vigilants!

En ce qui concerne la question épineuse et explosive du racisme, que l'on voit de plus en plus au menu de toute institution internationale, la Croix-Rouge pouvait d'autant moins y échapper que l'impartialité est l'un de ses principes fondamentaux qui présuppose, notamment, la non-discrimination raciale. Il faut d'ailleurs relever ici que cette dernière session du Conseil des Gouverneurs de la Ligue aurait dû avoir lieu à Rabat, au Maroc, mais qu'elle dut être déplacée au dernier moment à Genève – à la grande déconvenue du Croissant-Rouge marocain et des autres Sociétés nationales – pour le simple fait que le Gouvernement marocain n'était pas en mesure de délivrer de visa d'entrée aux représentants de l'Afrique du Sud, en raison de la politique de discrimination raciale pratiquée dans ce pays. Cette «affaire» risquait de provoquer un «krach» et d'entraîner certains à boycotter la conférence. Chacun s'attendait peu ou prou que la cohésion même de la Ligue en prenne un bon coup. Il n'en fut rien bien heureusement et cela grâce à la modération, à la sagesse et au désir réel de bien des délégués – et de l'Afrique en particulier – de préserver l'unité de la Croix-

Rouge. Le problème de l'Afrique du Sud était d'ailleurs de toute façon à l'ordre du jour. Un rapport avait été demandé lors de la précédente session afin de savoir si la Société nationale de ce pays pratiquait elle-même une politique de discrimination raciale. Une enquête avait été faite et le rapport était là. Il concluait à la non-discrimination. Ce pouvait être néanmoins le prétexte d'attaques et de diatribes peu amènes. Là encore il n'en fut rien. Là encore beaucoup de modération et de compréhension. Le représentant de l'Afrique du Sud eut d'ailleurs le loisir de donner toutes les explications souhaitées et de montrer les efforts de sa Société – et les difficultés – face aux problèmes du racisme.

*

La Ligue et la Croix-Rouge d'une façon générale venaient de passer deux épreuves dangereuses. Celle-ci aurait pu y perdre beaucoup. Elle en est ressortie plus solide. Au dernier jour de l'assemblée, l'auteur de ces lignes a eu l'impression que les poignées de mains d'adieu échangées avec ses collègues d'autres Sociétés nationales et d'autres races étaient plus fraternelles encore que d'habitude. N'était-ce qu'une impression?